



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

43^e LÉGISLATURE, 1^{re} SESSION

Comité permanent des affaires autochtones et du Nord

TÉMOIGNAGES

NUMÉRO 015

Le mardi 9 juin 2020

Président : M. Bob Bratina



Comité permanent des affaires autochtones et du Nord

Le mardi 9 juin 2020

• (1710)

[Traduction]

Le président (M. Bob Bratina (Hamilton-Est—Stoney Creek, Lib.)): J'ai l'honneur de déclarer la séance ouverte. Bienvenue à la 15^e réunion du Comité permanent des affaires autochtones et du Nord de la Chambre des communes.

J'aimerais tout d'abord souligner que je vous parle aujourd'hui à partir du territoire traditionnel des nations Haudenosaunee, Anishinabe et Chonnonton.

Conformément à l'ordre de renvoi du 20 avril 2020, le Comité se réunit pour entendre des témoignages concernant la réponse du gouvernement à la pandémie de COVID-19. La réunion d'aujourd'hui se déroule par vidéoconférence. Le compte rendu sera diffusé sur le site Web de la Chambre des communes. Au cours de la séance, la webdiffusion montrera toujours la personne qui parle plutôt que l'ensemble du Comité.

Afin de faciliter le travail de nos interprètes et d'assurer le bon déroulement de la réunion, j'aimerais établir quelques règles à suivre.

L'interprétation de la vidéoconférence se déroulera de la même façon qu'à l'habitude, lors d'une réunion régulière. Au bas de votre écran, vous avez le choix entre le parquet, l'anglais ou le français. Afin de résoudre les problèmes de son qui ont été soulevés récemment lors de réunions virtuelles et d'assurer une transmission audio claire, nous vous demandons de régler votre langue d'interprétation comme suit lorsque vous prenez la parole. Si vous vous exprimez en anglais, veuillez vous assurer de sélectionner la chaîne anglaise. Si vous parlez en français, choisissez la chaîne française. Si vous comptez passer d'une langue à l'autre pendant votre intervention, vous devrez aussi changer la chaîne d'interprétation conformément à la langue choisie. Veuillez faire une courte pause lorsque vous faites la transition.

Avant de parler, veuillez attendre que je prononce votre nom. Lorsque vous êtes prêts à commencer, vous pouvez soit cliquer sur l'icône du microphone pour activer votre micro, soit maintenir la barre d'espacement enfoncée pendant que vous parlez. Le micro se mettra en sourdine lorsque vous relâcherez la barre, comme un walkie-talkie. J'aimerais rappeler à tout le monde que les interventions des membres du Comité et des témoins doivent toujours être adressées à la présidence.

Si vous demandez la parole en dehors du temps qui vous est alloué pour les questions, vous devez activer votre micro et mentionner que vous avez un rappel au Règlement. Si vous souhaitez intervenir en réponse à un rappel au Règlement d'un autre membre du Comité, vous devez utiliser la fonction « lever la main ». Le président saura alors que vous voulez prendre la parole. Pour ce faire,

veuillez cliquer sur « participants » au bas de l'écran. Lorsque la liste s'affiche, cliquez sur « lever la main » à côté de votre nom.

Lorsque vous prenez la parole, veuillez parler lentement et clairement. Lorsque vous ne parlez pas, votre micro doit être éteint.

L'utilisation d'un casque d'écoute est fortement encouragée. Si vous avez des écouteurs dotés d'un microphone, veuillez tenir le micro près de votre bouche lorsque vous parlez afin d'améliorer la qualité du son pour nos interprètes.

En cas de difficultés techniques, par exemple si l'interprétation fait défaut ou que vous êtes débranchés par accident, veuillez en informer immédiatement le président ou la greffière, après quoi l'équipe technique s'efforcera de régler le problème. Veuillez prendre note que nous devons peut-être suspendre la séance pendant ce temps, car nous devons être certains que tous les membres du Comité sont en mesure de participer pleinement.

Avant de commencer, j'invite tout le monde à cliquer sur le coin supérieur droit de son écran et à s'assurer d'afficher la galerie. Ainsi, vous pourrez voir tous les participants dans une grille. Voilà qui permet à tous les participants de se voir les uns les autres.

Pendant la séance, nous suivrons les mêmes règles qui s'appliquent habituellement aux déclarations d'ouverture et à la période de questions aux témoins lors d'une réunion normale. Chaque témoin aura un maximum de cinq minutes pour sa déclaration liminaire, après quoi les membres du Comité poseront des questions suivant les tours habituels.

Permettez-moi maintenant de présenter nos témoins. Nous accueillons Éric Cardinal et Ellen Gabriel, qui comparaissent à titre personnel. Nous recevons également Robert Watt, président de Kativik Iisamiliriniq. Enfin, nous écouterons Elijah Williams, directeur des Mobilisations autochtones au Centre d'apprentissage et de soutien aux Autochtones, du Sheridan College.

Monsieur Cardinal, vous avez cinq minutes pour votre déclaration liminaire. Allez-y, s'il vous plaît.

[Français]

M. Éric Cardinal (à titre personnel): Bonjour et merci de m'avoir invité à comparaître devant le Comité, dont les travaux sont très importants.

Quand je regarde comment la gestion de la crise de la COVID-19 se vit dans les communautés autochtones, une chose me frappe: la différence marquée entre les mesures prises ou souhaitées par les leaders autochtones et celles adoptées par les communautés non autochtones.

Il y a un clivage particulièrement évident dans les régions, où l'on a vu des communautés autochtones adopter plus rapidement des mesures beaucoup plus strictes que celles prises chez leurs voisins non autochtones. À titre d'exemple, la plupart des Premières Nations au Québec ont rapidement fermé leurs communautés pour empêcher que le virus n'y entre. On a aussi vu des Premières Nations maintenir la fermeture de certains services et de certaines activités, alors que la province décrétait leur réouverture.

Pourquoi existe-t-il une telle distinction? Je vous soumetts deux réponses possibles. La première est liée à des motifs sanitaires. Comme vous le savez, les populations autochtones sont exposées à un risque plus élevé que d'autres de contracter la COVID-19, notamment en raison de leur situation sanitaire, sociale et économique particulière. L'obésité, le diabète et les antécédents de maladies...

[Traduction]

Mme Lenore Zann (Cumberland—Colchester, Lib.): Pardonnez-moi de vous interrompre.

Le son de l'interprétation semble être intermittent. C'est difficile à suivre. La voix de l'interprète est constamment coupée.

Je m'excuse de déranger tout le monde.

● (1715)

Le président: Ce n'est pas un problème.

Madame la greffière, avons-nous connaissance d'autres problèmes? S'agit-il d'un problème isolé pour Mme Zann ou y a-t-il d'autres problèmes?

La greffière du comité (Mme Evelyn Lukyniuk): Je vais vérifier sur-le-champ.

Le président: Nous allons suspendre la séance un instant.

● (1715)

(Pause)

● (1715)

Le président: Monsieur Cardinal, il vous reste quatre minutes. Veuillez poursuivre.

[Français]

M. Éric Cardinal: Comme je le disais, il y a une distinction importante entre ce que font les communautés autochtones et ce que font les communautés non autochtones. Il y a la question de la santé, évidemment. De plus, le nombre de personnes par logement dans les communautés autochtones est beaucoup plus élevé que dans les communautés non autochtones, ce qui rend difficile le respect des mesures d'éloignement physique.

Il faut aussi rappeler que les Premières Nations ont été particulièrement marquées par les épidémies passées, desquelles ont découlé des traumatismes tant psychologiques que culturels, qui subsistent encore aujourd'hui.

Le point principal de mon intervention aujourd'hui concerne la gestion distincte des communautés autochtones, qui repose sur le droit à l'autonomie gouvernementale. C'est un concept dont la reconnaissance est mise en question en cette période de pandémie. Ce que j'observe, c'est que la crise met particulièrement en évidence la difficulté, pour les gouvernements, de reconnaître le statut de gouvernement aux entités, autrement connu sous le concept de conseil de bande. Pour vous l'illustrer, je vais citer trois exemples de Premières Nations au Québec.

Le premier exemple concerne la situation qui a été la plus médiatisée ces dernières semaines, à savoir la réouverture du parc d'Oka. Ce parc relève de la responsabilité du gouvernement du Québec, mais il est situé sur le territoire non cédé de la nation mohawk. Son ouverture a été décrétée sans avoir consulté les autorités du Conseil mohawk de Kanasatake.

Les Mohawks ont pris la décision de maintenir la fermeture du parc en instaurant un contrôle routier improvisé. C'était lors du congé de la fête des Patriotes, vers la mi-mai. Il s'est ensuivi un conflit entre le conseil mohawk et le gouvernement provincial, ce qui a obligé le gouvernement fédéral à s'interposer.

Cet exemple montre clairement que les autorités gouvernementales n'ont pas le réflexe de consulter les leaders des Premières Nations lorsqu'elles prennent des décisions qui touchent des territoires dits non cédés, ce qui est aussi le cas pour une grande portion du territoire québécois, soit dit en passant. L'absence de consultation se voit même si le territoire fait l'objet d'un processus de négociation territoriale, comme c'est le cas pour les Mohawks de Kanasatake, dans la région d'Oka.

Les deux autres exemples ont été moins médiatisés, malgré les efforts faits en ce sens par les autorités autochtones. Ils illustrent à quel point les services gouvernementaux sont toujours pris dans leur carcan colonial de la Loi sur les Indiens.

Comme bien d'autres Premières Nations, celle de Long Point, en Abitibi, a décrété la fermeture de sa communauté et a tenté d'imposer à ses membres des mesures strictes de restriction des déplacements. N'ayant pas de corps policier, la Première Nation a fait appel aux services de la Sûreté du Québec, le service de police de la province. Elle a bénéficié d'une patrouille régulière de policiers, mais ceux-ci disent ne pas avoir l'autorité nécessaire pour faire appliquer les mesures de la Première Nation. Pourquoi? Parce que la communauté située dans le village de Winneway n'est pas officiellement une réserve au sens de la Loi sur les Indiens.

Même si l'on reconnaît, depuis au moins 1996, année de la publication du Rapport de la Commission royale sur les peuples autochtones, que l'autonomie gouvernementale est un droit ancestral inhérent protégé par l'article 35 de la Loi constitutionnelle de 1982, et même si le gouvernement fédéral reconnaît théoriquement les conseils comme des gouvernements de Première Nation, concrètement, nous sommes loin encore de cette reconnaissance.

Le troisième exemple concerne une nation située en Gaspésie.

● (1720)

[Traduction]

Le président: Veuillez m'excuser, monsieur Cardinal, mais le temps est largement écoulé. Veuillez garder ces points à l'esprit. Je suis persuadé qu'ils seront soulevés et que vous pourrez terminer plus tard au cours de la séance.

[Français]

M. Éric Cardinal: D'accord.

[Traduction]

Le président: Pour l'instant...

[Français]

M. Éric Cardinal: Je vais sauter un passage.

Le président: Merci. Malheureusement, une partie de votre exposé n'a pas été enregistrée, à cause de la liaison Internet.

Nous avons vos six recommandations. Si tout va bien, nous pourrions, en cours de route, résoudre tous les problèmes de connexion.

Madame Gabriel, si vous êtes prête à nous livrer votre témoignage d'une durée de cinq minutes. Espérons que tout ira bien sur le plan technique. Nous vous écoutons.

Monsieur Powlowski, avez-vous levé la main?

M. Marcus Powlowski (Thunder Bay—Rainy River, Lib.): Oui. J'invoque le Règlement. C'est encore du jamais vu dans notre comité. C'est fantastique. Nous aurons l'interprétation de l'inuktitut vers l'anglais.

N'est-ce pas remarquable? Le service sera-t-il toujours accessible?

Le président: Notre greffière répondra.

La greffière: Le témoin s'exprimait en anglais, mais, moyennant préavis, nous offrons l'interprétation dans une troisième langue.

M. Marcus Powlowski: Le décalage entre les lèvres et la voix m'a fait croire que j'entendais l'interprétation. Désolé.

Le président: Très bien. C'est la faute de la connexion, qui est lente.

Madame Gabriel, pouvez-vous commencer? Vous disposez de cinq minutes.

Mme Ellen Gabriel (à titre personnel): Mes salutations à tous les membres du comité parlementaire.

Comme beaucoup d'autres personnes dans le monde, nous avons d'abord eu l'impression, au début de la pandémie, que nous déambulions les yeux bandés dans un monde dystopique. Pendant au moins un mois, il n'y a plus eu d'autorité. Nous étions vulnérables aux membres des communautés de l'extérieur qui venaient chez nous acheter de la marijuana ou des cigarettes, et il a fallu un certain temps pour que l'unité d'intervention d'urgence ne déclare l'état de pandémie, le 23 mars.

Que les interprètes me pardonnent. Je viens de constater que cinq minutes ne me suffiront pas.

La diffamation et l'ostracisation des commerces de Kanesatake et de Kahnawake par les entités coloniales ont aggravé le problème. Nous nous sentions encore plus vulnérables au début de la pandémie. Vous le savez peut-être, mais nous vivons dans une communauté qui défend depuis trois siècles ses droits aux terres de notre patrie et dont on ne fait pas de cas et quand, pendant une pandémie, on ne possède aucun droit, cela n'améliore en rien les sentiments de frayeur et d'incertitude et celui d'une dépossession territoriale encore plus poussée.

Évidemment, ce point de vue négatif a ses racines dans le racisme institutionnalisé et sociétal qui dévalue la vie des Autochtones vaincus par la colonisation et ses séquelles.

Quand le premier ministre Trudeau a déclaré l'état d'épidémie, les Autochtones étaient encore au beau milieu des protestations anti-léoduc des Wetsuwetens pour les droits des Autochtones, et la pandémie a stoppé à ce mouvement. Nous comprenons les motifs — les précautions prises pour la santé —, mais les ouvriers de la construction et les policiers ont continué à occuper les terres des

Wetsuwetens, malgré un protocole d'entente conclu avec les chefs héréditaires traditionnels.

À Kanesatake, nous étions aux prises avec les facteurs économiques ayant préséance sur les droits. Un foyer pour personnes âgées a fermé avant la déclaration de l'état de pandémie. On n'y a donc signalé aucun cas. Je précise que ma communauté, Kanesatake, a été le siège de la crise d'Oka. Un témoin antérieur a parlé du parc d'Oka. C'est de là que je viens.

Une réunion, de marchands mohawks locaux surtout, a eu lieu. Comme on nous avait confinés, à cause de la COVID-19, personne n'en avait été informé, même si certains, comme Theresa Tam, conseillaient à tous de rester à la maison. Malgré mes hésitations, je suis d'accord pour les points de contrôle établis. Notre communauté est diffamée par les médias et le gouvernement. D'après un préjugé et des calomnies, nous serions sans loi, d'où l'attitude du public qui semble dicter qu'aucune loi ne s'applique à notre communauté, même pendant une pandémie. Pendant la semaine de relâche, au printemps, des jeunes viennent dans notre communauté, comme si elle était leur terrain de jeu.

La pandémie nous a rendus plus vulnérables à l'intérieur de nos points de contrôle. On a souvent porté atteinte aux droits de la personne, et les préposés des points de contrôle étaient harcelés même par les agents de la Sûreté du Québec, par un médecin et par le maire d'Oka. Je décris ces faits dans mon mémoire.

La ministre Carolyn Bennett des Relations Couronne-Autochtones enferme notre peuple autochtone dans le silence. Elle fait taire les voix de nos dirigeants traditionnels. La question est trop vaste pour qu'on en discute devant votre comité, mais, journellement, nous nous sentons vulnérables, particulièrement quand la dépossession territoriale se poursuit, parce qu'on a autorisé la construction pendant que chacun s'était fait confiner chez soi.

Nous sommes sans voix et nous pouvons prétendre sans risque d'erreur que nous souffrons d'épuisement chronique et de racisme institutionnel. On nous a amenés, nous les Autochtones, à nous sentir, nos vies durant, comme quantité négligeable, par une société colonisatrice qui n'était pas parvenue à concevoir que nos droits étaient des droits de la personne. Nos peuples ont le droit de s'auto-déterminer, mais le Canada continue de nous opprimer, en arrêtant tout progrès que rendrait possible le soutien accordé aux diverses normes internationales en matière de droits de la personne dont il est le signataire. À la place, on nous amadoue par des séances de mobilisation qui favorisent notre dépossession de nos droits inhérents par les colonisateurs.

Le 1^{er} juillet, cette année, marquera le 30^e anniversaire du siège de Kanesatake et de Kahnawake, que vous connaissez sous le nom de crise d'Oka. C'est le moment d'un réveil d'une longue dispute de trois siècles pour les Mohawks de Kanesatake. Le peuple de la maison longue a été exclu.

Alors que nous assistons à l'indignation aux États-Unis et, dans d'autres pays, au mouvement *Black Lives Matter* ainsi qu'au meurtre de George Floyd, nous constatons encore une fois que le racisme institutionnalisé a fait de nombreuses victimes.

• (1730)

Le Canada a eu amplement d'occasions pour apporter les changements dont on a bien besoin. Pandémie ou pas, la réconciliation et des réparations s'imposent. Le calcul économique égoïste a engendré la colonisation, les capitalistes partisans du libre jeu du marché et l'économie globale.

On n'accorde quotidiennement aucun respect à nos droits à nous, les premiers peuples occupants de l'Amérique du Nord et encore moins pendant une pandémie. Les protestations et les barricades se poursuivront. Nos ancêtres nous ont enseigné qu'une atmosphère de peur ne peut pas engendrer la paix, que la justice est impossible au milieu d'une lutte quotidienne pour faire respecter nos droits humains fondamentaux.

Merci beaucoup de m'avoir écoutée.

• (1735)

Le président: Merci.

Nous semblons disposer de peu de temps, mais je suis certain que dans l'heure et les quelques minutes à venir, vous pourrez en dire plus sur certaines de vos idées.

Entendons maintenant notre dernier témoin, M. Elijah M. Williams, directeur de la mobilisation autochtone au Centre d'apprentissage et de soutien pour les Autochtones du collège Sheridan.

Monsieur Williams, vous disposez de cinq minutes.

M. Elijah Williams (directeur, Mobilisations autochtones, Centre d'apprentissage et de soutien aux Autochtones, Sheridan College): Merci, monsieur le président.

Chers témoins et chers membres du Comité, je suis honoré d'être virtuellement avec vous. Je me trouve à Oakville, sur le territoire traditionnel de la Première Nation des Mississaugas de la Credit, des peuples wendats et de mon propre peuple, les Haudenosaunees. Je parlerai de la situation dont m'ont fait part des apprenants autochtones qui affrontent la COVID-19 dans les établissements postsecondaires.

La pandémie de COVID-19 a fait surgir beaucoup de difficultés inédites que personne n'avait prévues. L'éducation postsecondaire n'y a pas fait exception. Les étudiants et beaucoup d'apprenants autochtones ont dû s'adapter à une nouvelle façon d'apprendre, par le virtuel. Dans mes fonctions de directeur de la mobilisation des Autochtones, j'ai entendu les réactions de nombreux étudiants sur ce changement. Beaucoup éprouvaient des difficultés à s'adapter. Certains, sur la réserve, n'ont pas accès à des services Internet convenables et, dans certains cas, il doivent se rendre dans une ville proche ou sur un terrain de stationnement de Tim Horton pour accéder au Wi-Fi pour étudier.

L'école est déjà cause de stress, la COVID a amplifié ce stress. Les lieux normaux d'étude sont fermés aux étudiants, de même que les centres autochtones de soutien culturel.

On entend beaucoup dire, aussi, que la technologie pose un problème aux étudiants. Beaucoup d'entre eux n'ont pas accès à un ordinateur ou n'en possèdent pas. L'accès aux campus est donc une priorité de taille. Au collège Sheridan, on a mis sur pied un programme de prêt d'ordinateurs portables aux étudiants qui en ont un besoin criant. Il est facile à ceux qui vivent hors réserve ou en milieu rural de commuter directement au travail ou à l'apprentissage à

distance. Mais c'est le contraire pour beaucoup. Une grande partie d'entre eux ont perdu leur emploi, et beaucoup ne peuvent pas accéder aux importants services de soutien nécessaires sans devoir se présenter quelque part en personne.

Le programme de soutien aux étudiants du postsecondaire est le principal qui gère le financement des bandes autochtones et chacune des bandes interprète à sa façon la politique nationale de financement. Nous avons entendu dire que de nombreux étudiants éprouvaient des difficultés à recevoir un appui de leur bande, et beaucoup vivaient loin de leur communauté. Des étudiants sont même tenus de faire remplir une feuille de présences, en raison des exigences administratives qu'impose le programme aux étudiants et au personnel.

Parlons aussi de la paperasse de suivi à remplir. Malgré la COVID-19 et la nécessité, pour tous, de s'adapter à de nouvelles méthodes de travail et d'apprentissage, le délai de production de cette paperasse n'a pas changé. De fait, ç'a été le statu quo. Ainsi, dans ma propre communauté des Six Nations de la Grand, beaucoup d'étudiants doivent encore se plier aux mêmes délais. Faute d'accéder à Internet ou de mettre la main sur un ordinateur pour s'inscrire au plus tard le 1^{er} mai, ils cessaient d'être admissibles.

Quand j'en parle, c'est vraiment dans l'espoir de faire comprendre que ce programme doit être agile. L'information sur les mesures de soutien aux apprenants autochtones n'est pas claire, et les étudiants financés par l'entremise de leur bande ne peuvent compter sur aucune actualisation ni ligne directrice. J'ai la conviction que de meilleures communications entre les ministères, les organisations et les établissements postsecondaires assureront un appui optimal aux étudiants, parce que nous, à l'école, nous sommes directement en contact avec beaucoup de nos apprenants. Il faut examiner les formules de financement pour ce programme, parce que beaucoup d'étudiants s'inscrivent auprès d'établissements postsecondaires. À mesure que le déconfinement gagnera l'ensemble de notre pays, beaucoup d'entre eux devront aussi apprendre de nouvelles compétences et peut-être retourner à l'école.

J'ai entendu dire que deux étudiants de communautés différentes du nord de l'Ontario n'ont pas été autorisés à y retourner parce que l'accès y était restreint. Cela les a obligés à vivre à l'extérieur de leur réserve. Il me semble que les apprenants autochtones du postsecondaire se trouvent dans une zone grise, qui relève surtout de la province. Mais je sais aussi que le devoir à l'égard des Premières Nations, des Inuits et des Métis est fédéral.

Avant de conclure, je tiens à vous communiquer des nouvelles emballantes. Malgré les obstacles semés par la COVID-19, la dernière promotion, à Sheridan, compte 51 Autochtones, tous une grande source de fierté pour moi.

Merci.

• (1740)

Le président: Merci beaucoup.

C'est une très bonne nouvelle pour conclure votre exposé, mais ce n'est pas fini, car nous entamons maintenant les séries de questions.

Nous aurons d'abord une série de questions de six minutes chacune. Selon ma liste, les intervenants seront M. Viersen, Mme Damoff, Mme Bérubé et Mme Gazan.

Monsieur Viersen, vous avez six minutes.

M. Arnold Viersen (Peace River—Westlock, PCC): Je vous remercie, monsieur le président.

J'aimerais également remercier nos témoins d'être ici aujourd'hui.

J'aimerais d'abord m'adresser à M. Cardinal. Il a été interrompu au début de son commentaire sur quelque chose qui concernait Gaspé. J'aimerais qu'il nous donne un aperçu de ce scénario et qu'il termine son commentaire.

[Français]

M. Éric Cardinal: Je vous remercie, c'est très gentil de votre part, monsieur Viersen.

Mon troisième exemple concerne une nation située en Gaspésie. Il s'agit de la nation des Micmacs de Gespeg, qui, comme celle de Long Point, ne vit pas sur une réserve. Les membres vivent en grande partie sur le territoire traditionnel non cédé de la région de Gaspé. Même si la nation n'a pas de communauté à gérer, son conseil a quand même des responsabilités à l'égard des membres, au même titre que les autres gouvernements de Premières Nations. La nation des Micmacs de Gespeg a fait une demande d'aide dans le cadre du Fonds de soutien aux communautés autochtones. Elle n'a pas demandé grand-chose, seulement 150 000 \$. Le gouvernement a répondu que la nation de Gespeg n'avait pas droit à l'aide, puisqu'elle n'est pas une réserve.

Depuis le début de la crise, le conseil assume pourtant ses responsabilités gouvernementales à l'égard de ses membres. Ce que demande la nation de Gespeg, c'est une aide pour couvrir les coûts supplémentaires associés à la gestion de la crise liée à la COVID-19. La nation se fait dire qu'elle ne peut pas recevoir l'argent, parce qu'elle ne correspond pas aux critères dictés par une lecture colonialiste de la gestion de la crise chez les Premières Nations. On est loin de la relation de nation à nation et de gouvernement à gouvernement que dit pourtant vouloir entretenir le gouvernement canadien. C'était le troisième exemple que je voulais donner pour montrer la difficulté de concilier la reconnaissance des gouvernements des Premières Nations avec la gestion de la crise liée à la COVID-19.

[Traduction]

M. Arnold Viersen:

Je vous remercie, monsieur Cardinal.

Monsieur le président, j'aimerais maintenant présenter un avis de motion. J'allais le faire au début de mes commentaires, mais je vais le faire maintenant. Voici la motion:

Que, conformément à l'article 108(2) du Règlement, le Comité entreprenne une étude approfondie de la Loi sur les Indiens, une loi coloniale désuète, et de la contribution de cette loi au racisme systémique, à l'inégalité des femmes, à la violence, à l'injustice et à la pauvreté dont souffrent les Premières nations, et que la portée de l'étude comprenne, sans s'y limiter, une discussion sur l'abolition de la Loi sur les Indiens et les obligations fiduciaires de la Couronne fédérale d'améliorer les conditions de vie des Premières nations; que la liste des témoins comprenne des ministres et des fonctionnaires du ministère, des conseils de bande, des membres de la bande, des particuliers et des groupes communautaires; que le Comité fasse rapport à la Chambre de ses conclusions et recommandations sur les mesures concrètes que le gouvernement peut prendre; et que, conformément à l'article 109 du Règlement, le Comité demande au gouvernement de déposer une réponse globale au rapport.

Le président: C'est votre avis de motion.

Il reste environ trois minutes à votre intervention.

M. Arnold Viersen: Je vous remercie, monsieur le président. J'aimerais m'adresser à Mme Gabriel.

Dans son exposé, elle a mentionné qu'il semblait difficile de faire appliquer les mesures liées au confinement dans les environs de sa collectivité. Cette situation est complètement différente de celle vécue dans le Nord de l'Alberta. En effet, la plupart des collectivités du Nord de l'Alberta sont seulement accessibles par deux ou trois routes, et la plupart de ces routes ont été barricadées par des gens qui surveillaient les entrées et les sorties dans les collectivités des Premières nations.

A-t-on tenté de faire la même chose dans votre collectivité ou est-ce impossible, étant donné son emplacement?

Mme Ellen Gabriel: Il y a trois siècles qu'on enlève des petits morceaux à notre collectivité, et c'est maintenant un assemblage disparate. Le gouvernement fédéral a tenté de résoudre cette situation après 1990 et il y a maintenant certaines régions où des Québécois vivent parmi nous. Des Mohawks vivent dans la collectivité d'Oka, qui est également Kanasatake.

Lorsque des postes de contrôle ont été érigés pour protéger la collectivité de cette libre circulation de gens qui refusaient de rester à la maison et qui entraient dans notre collectivité, comme je l'ai dit, le maire d'Oka a d'abord appuyé cette initiative. Toutefois, le ton a vite changé, car on jugeait qu'il fallait ouvrir l'économie.

Cette notion selon laquelle il faut accorder la priorité à l'économie en toutes circonstances et que l'économie est plus importante que les droits de la personne, que la sécurité et le bien-être... Comme je l'ai mentionné, des menaces ont été proférées. C'était un problème.

Nous sommes nombreux à nous sentir très vulnérables dans notre collectivité, et ce, au quotidien. Ces événements ont en quelque sorte renforcé ce sentiment, car lorsque quelque chose arrive, nous évitons d'appeler la Sûreté du Québec, car ses membres sont racistes. Ils ne le sont peut-être pas tous, mais ils sont racistes. De plus, nous vivons dans une province séparatiste qui a des idées préconçues selon lesquelles nous sommes l'ennemi public numéro un et que, quelle que soit la violence que nous subissons, nous la méritons sûrement. Ces personnes entrent donc dans la collectivité en toute impunité, qu'il s'agisse d'un officier de la SQ qui crache sur une personne au poste de contrôle ou d'un médecin qui entre et frappe l'une des personnes au poste de contrôle. Ces incidents sont bien entendu signalés à la Sûreté du Québec. À qui d'autre pourrait-on les signaler?

Il est très difficile d'assurer la sécurité aux points de contrôle lorsque les personnes qui s'y trouvent ne sont même pas autorisées à demander une pièce d'identité pour déterminer si une personne réside réellement dans la collectivité et a donc le droit d'y entrer. C'est de la négligence. On discrédite notre communauté et nous sommes victimes de racisme au quotidien. De plus, nous sommes aux prises avec tous les problèmes issus du colonialisme qui se produisent depuis une éternité — depuis trois siècles —, mais qui ont réellement été exacerbés au cours des 30 dernières années, depuis le siècle.

● (1745)

Le président: Je vous remercie, madame Gabriel. Le temps est maintenant écoulé.

La parole est à Mme Damoff. Elle a six minutes.

Mme Pam Damoff (Oakville-Nord—Burlington, Lib.): Merci beaucoup, monsieur le président.

Je viens également d'Oakville, sur le territoire traditionnel des Mississaugas de Credit. J'aimerais remercier tous les témoins d'aujourd'hui de leur contribution. J'aimerais adresser mes questions à M. Williams, car j'aimerais parler de certaines des choses qu'il a mentionnées au sujet des études postsecondaires.

Tout d'abord, j'aimerais féliciter les diplômés de Sheridan. C'est sensationnel, et je vous prie de leur transmettre mes félicitations. Monsieur Williams, vous avez parlé des soutiens offerts à vos élèves autochtones à Sheridan. Il s'agit en partie du financement ordinaire qu'ils reçoivent. Savez-vous si certains de vos étudiants ont accès à des fonds dans le cadre du financement de 75,2 millions de dollars? Si ce n'est pas le cas, quels sont les obstacles qui les empêchent d'accéder à ce financement?

M. Elijah Williams: À ma connaissance, il n'y en a aucun à l'heure actuelle, car lorsque ce financement a été annoncé, un grand nombre de nos étudiants avaient déjà presque terminé. Au début, un grand nombre d'entre eux tentaient de rentrer chez eux. Certains n'ont pas pu le faire, comme je l'ai mentionné, et ils vivent donc toujours ici, à Oakville.

Nous avons encouragé un grand nombre de nos étudiants à faire une demande de financement pour les études postsecondaires. Je pense que ce processus n'est pas vraiment clair, car lorsque j'ai parlé à certains d'entre eux, ils ne savaient pas que leur bande était censée recevoir de l'argent pour les soutenir pendant leurs études. La diffusion de ces annonces est un peu comme le jeu du téléphone où le message se perd en cours de route.

De plus, il s'agit d'étudiants qui ont probablement 18, 19, 20 et peut-être même 17 ans dans certains cas. S'ils ne savent pas vraiment que ce financement existe pour eux, comment sont-ils censés le trouver? Je pense que la communication est réellement la solution dans ce cas-ci. Il est très important de simplifier le langage utilisé, car si nous utilisons un grand discours bureaucratique et gouvernemental, personne ne se sentira visé et les étudiants ne comprendront pas ce qu'on leur dit réellement.

Je crois qu'il y a aussi une certaine méfiance. En effet, je sais que certaines personnes ne font malheureusement pas confiance au gouvernement, et elles n'auront donc pas accès au soutien de cette façon non plus. Toutefois, ces personnes feraient confiance à un centre autochtone. Si nous recevions les renseignements pertinents plus rapidement, nous pourrions indiquer aux étudiants ce qui leur est offert et nous pourrions les encourager à faire une demande de financement. Je pense que c'est à ce moment-là que les bureaux régionaux ont un rôle à jouer. Selon moi, il faut renforcer les liens avec les bureaux régionaux et les établissements d'enseignement postsecondaire.

• (1750)

Mme Pam Damoff: Vous avez soulevé l'enjeu de la connectivité, et lorsque nous avons parlé, monsieur Williams, vous avez mentionné le fait que les Six Nations de la rivière Grand n'avaient pas accès à un service Internet fiable. Il n'est donc pas nécessaire d'aller dans le Nord pour faire face à ce problème.

Notre collègue, Mumilaaq, ne peut pas participer à nos réunions en raison d'un accès insuffisant à Internet à Baker Lake, mais il n'est pas nécessaire d'aller aussi loin pour que cela soit le cas. Il suffit de sortir de Hamilton, en Ontario, et d'aller à Six Nations.

Dans quelle mesure cette connectivité est-elle essentielle pour vos étudiants, d'autant plus qu'en septembre, vous devrez peut-être

encore donner des cours en ligne? Je ne sais pas si Sheridan a pris une décision finale.

M. Elijah Williams: C'est tellement essentiel. Environ 98 % de la réserve des Six Nations de la rivière Grand n'ont pas accès à un service Internet adéquat. Lorsqu'il y a un accès, il s'agit généralement d'une connexion de trois ou cinq mégaoctets par seconde.

C'est dommage que cette réserve ne se trouve pas dans le Nord ou dans un endroit éloigné. Mais elle est proche de Caledonia, de Brantford, du comté de Simcoe, de London et de Hamilton, et elle n'a donc pas accès aux services Internet à large bande appropriés. Il n'est pas impossible d'y amener ces services, mais il y a un manque d'infrastructure en ce moment.

Si nous continuons à exiger que les étudiants suivent leurs cours en ligne à l'automne — et la plupart de nos étudiants seront en ligne à l'automne, même si certains programmes ne le seront pas —, ce sera un énorme facteur pour que les étudiants puissent avoir accès aux soutiens à l'éducation.

Je joue également un autre rôle, car je fais partie du conseil d'administration d'un bureau de placement. Plus de 50 % de nos employés ne peuvent pas travailler à distance en raison de l'endroit où ils vivent dans la réserve. Ils ne peuvent pas avoir accès aux portails d'aide à l'emploi pour notre collectivité.

Mme Pam Damoff: L'un des éléments manquants dans tout cela — et j'en ai parlé à mes collègues du caucus libéral —, c'est la voix des jeunes. J'aimerais savoir ce que vous pensez de l'octroi de financement dirigé par des jeunes Autochtones et de la possibilité de faire entendre au Comité certaines de ces voix dont vous vous occupez à titre de directeur à Sheridan, afin que nous sachions ce que les jeunes recherchent en matière d'accès au financement.

M. Elijah Williams: C'est tellement important, car ces étudiants de 2020, ces apprenants autochtones qui viennent peut-être d'une réserve et ces apprenants dans un milieu urbain ouvrent une autre perspective pour voir les choses. Ces étudiants apporteront une perspective différente à la conversation. Par conséquent, je pense que leurs voix sont essentielles et nécessaires.

Pour veiller à ce que le programme atteigne ses objectifs de manière efficace, c'est-à-dire tenter d'apporter des résultats en matière d'éducation aux élèves, il devrait refléter les personnes qu'il sert, et non l'inverse.

Mme Pam Damoff: Vous avez des étudiants non seulement de la région du Grand Toronto, mais également du Grand Nord et de partout au Canada, n'est-ce pas?

M. Elijah Williams: Oui, c'est exact.

Mme Pam Damoff: Je crois que mon temps est écoulé, monsieur le président.

Le président: Oui, votre temps est écoulé. C'est très bien. Je vous remercie.

Mme Pam Damoff: Il n'y a pas de problème.

Le président: D'accord, je vais passer au français.

[Français]

Madame Bérubé, vous avez la parole pour six minutes.

Mme Sylvie Bérubé (Abitibi—Baie-James—Nunavik—Eeyou, BQ): Je vous remercie, monsieur le président.

Je remercie les témoins qui participent à cette séance. Je remercie aussi les techniciens et les interprètes, dont le travail est essentiel pour le Comité.

Je suis sur le territoire traditionnel des Algonquins, des Anishinabes et des Cris d'Abiti—Baie-James—Nunavik—Eeyou.

Monsieur Cardinal, je suis très heureuse que vous soyez là. Pouvez-vous faire un parallèle entre la crise de la COVID-19 et la crise ferroviaire des derniers mois?

M. Éric Cardinal: C'est une bonne question.

Ce que la crise ferroviaire du mois de février nous a appris, c'est la complexité de concilier les intérêts du développement économique avec les droits ancestraux des Premières Nations sur leurs territoires traditionnels non cédés. C'est ce que nous constatons également dans la crise actuelle. Comme vous le savez, une très grande partie du territoire québécois se situe justement en territoire traditionnel autochtone non cédé, sur lequel les Premières Nations possèdent des droits, parfois même un titre ancestral, qui leur confèrent un droit au territoire lui-même.

Contrairement au peuple wet'suwet'en en Colombie-Britannique, la plupart des nations autochtones au Québec n'ont pas de gouvernement traditionnel qui puisse s'opposer aux conseils de bande des Premières Nations du Québec, sauf quelques exceptions. Les chefs et les conseillers élus exercent à la fois les pouvoirs du conseil de bande, ceux conférés par la Loi sur les Indiens, et ceux dits inhérents, dont celui à l'autonomie gouvernementale, reconnu par le droit canadien et la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones. Les conseils des Premières Nations sont donc des gouvernements possédant des pouvoirs qui s'étendent au-delà de la limite de la communauté.

Ce qu'il faut retenir de la crise ferroviaire et de la crise actuelle liée à la COVID-19, c'est la nécessité pour les gouvernements de reconnaître l'autorité gouvernementale des Premières Nations, non seulement sur le territoire de la réserve à proprement parler, mais sur un territoire beaucoup plus vaste qui est celui du territoire traditionnel non cédé.

• (1755)

Mme Sylvie Bérubé: Je vous remercie.

Monsieur Cardinal, étant donné que vous êtes aussi un spécialiste des communications, pouvez-vous nous donner votre opinion sur la couverture médiatique de la crise en ce qui concerne, particulièrement, les Autochtones?

M. Éric Cardinal: Pour répondre à cette question, je vais revenir à l'exemple de la situation au parc d'Oka.

Quand on regarde la couverture médiatique, on s'aperçoit que le Conseil mohawk a eu beaucoup de difficultés à faire passer son message et à expliquer que sa position était basée sur une responsabilité liée à la protection de la santé et de la santé publique de ses membres. Bon nombre d'articles et de reportages présentaient la situation comme étant plutôt un relent de conflits visant les revendications territoriales qui opposent Kanesatake à la municipalité d'Oka. De façon générale, je vois les mêmes enjeux que j'ai soulevés lors de mon témoignage à la Commission Viens, qui portait sur les relations entre les Autochtones et certains services publics au Québec.

La constatation la plus évidente, lorsqu'on observe la couverture médiatique concernant les Autochtones, est la présence de biais

dans le travail journalistique. Personnellement, je considère qu'il y a trois grandes catégories de biais: les biais que l'on peut classer comme étant de la méconnaissance; ceux qui relèvent de la différence culturelle; et enfin ceux qui sont plutôt de nature idéologique, ce qui englobe notamment le racisme.

En plus des biais dans la couverture médiatique, il faut ajouter le fait que les leaders autochtones ont de la difficulté à passer dans les médias. On perçoit souvent une espèce d'indifférence à leur égard, ce qui fait en sorte qu'il est difficile d'exposer les questions autochtones correctement dans les médias, même si c'est d'intérêt public.

Comme vous le savez, il y a quelques années, M. Richard Desjardins a produit un film sur les Premières Nations qui s'intitulait *Le peuple invisible* et qui parlait justement des Anishinabes.

Dans les médias comme dans la sphère publique en général, il y a une invisibilité des Autochtones qui est, encore aujourd'hui, un enjeu bien réel et qui pose un certain nombre de problèmes. Le plus important problème, selon moi, c'est l'image déformée des Autochtones que se fait la population à leur égard, une image qui est fortement influencée par ce que les médias transmettent ou ne transmettent pas, justement.

Mme Sylvie Bérubé: Monsieur le président, me reste-t-il du temps?

[Traduction]

Le président: Vous avez deux minutes.

[Français]

Mme Sylvie Bérubé: D'accord.

Après la COVID-19, la relance économique est actuellement l'un des enjeux prioritaires des gouvernements.

Monsieur Cardinal, est-ce que c'est aussi l'une des priorités, selon vous, des communautés autochtones?

M. Éric Cardinal: Absolument. La relance économique est certainement une priorité des Premières Nations, mais elle soulève beaucoup d'inquiétudes. L'une d'entre elles est la crainte que l'on ne tienne pas suffisamment compte des intérêts des Autochtones dans les plans de relance économique des gouvernements.

On le constate présentement à la lecture du projet de loi-61 du Québec. Aujourd'hui même, le chef de l'Assemblée des Premières Nations Québec-Labrador, M. Ghislain Picard, comparait devant la commission parlementaire chargée d'examiner ce projet de loi. Il a souligné que, malgré le contexte d'urgence, le gouvernement ne peut pas se dérober à ses obligations de consulter les Premières Nations. Il a aussi soulevé une inquiétude qui préoccupe beaucoup les Premières Nations, soit la protection de l'environnement en général, des ressources naturelles et des habitats fauniques.

Par ailleurs, le déconfinement et la relance économique doivent aussi être vus comme des occasions favorables à l'économie des entreprises et des communautés autochtones. Je trouve important de souligner ici une initiative très intéressante prise par plusieurs organisations autochtones nationales, qui ont décidé d'unir leurs forces pour aider le gouvernement fédéral à mieux répondre aux besoins des Autochtones en matière de développement économique. Ensemble, ils ont créé l'Équipe spéciale COVID-19 pour les entreprises autochtones, qui vise à donner au gouvernement du Canada une voix autochtone unifiée en cette période de crise. Je trouve cela bien et important.

Cette équipe crée actuellement une base de données exhaustive sur les entreprises autochtones, qui pourra être utilisée par les ministères fédéraux qui recherchent des fournisseurs. Elle produit également des analyses ayant trait à l'incidence de la crise sur les entreprises et les communautés autochtones afin d'assurer que le gouvernement du Canada peut fournir des mesures de soutien adéquates, équivalentes à celles offertes au reste des acteurs de l'économie canadienne. On assiste à une collaboration sans précédent et très importante, qui facilitera une meilleure représentation des Autochtones dans le plan de relance économique au Canada.

Mme Sylvie Bérubé: Je vous remercie beaucoup.

M. Éric Cardinal: Merci à vous.

[Traduction]

Le président: Je vous remercie beaucoup.

Madame Gazan, c'est une série de questions de six minutes. Vous avez la parole.

Mme Leah Gazan (Winnipeg-Centre, NPD): Je vous remercie, monsieur le président.

J'aimerais remercier tous nos témoins de leurs excellentes contributions.

Avant de passer aux questions, j'aimerais que nous traitions la motion que j'ai présentée la semaine dernière. J'espère que nous ne perdrons pas trop de temps à la débattre.

Je propose donc la motion suivante:

Que, conformément à l'article 108(2) du Règlement, le Comité invite le ministre des Services aux Autochtones et la ministre des Relations Couronne-Autochtones à venir témoigner au sujet du Budget supplémentaire des dépenses (A), 2020-2021, au plus tard le 16 juin 2020.

• (1800)

Le président: Étant donné qu'il n'y a aucun commentaire, sommes-nous prêts à voter? Si c'est le cas, il s'agira d'un vote par appel nominal mené par la greffière.

Madame Damoff, vous avez levé la main.

Mme Pam Damoff: Oui, monsieur le président. J'aimerais seulement savoir si la députée serait d'accord pour que le ministre Vandal compare aussi lors de cette réunion. En réalité, il y a trois ministres responsables des affaires autochtones et du Nord au Canada.

Mme Leah Gazan: Oui, c'est correct.

Le président: C'est un amendement favorable. C'est très bien.

Veillez maintenant passer au vote, s'il vous plaît.

La greffière: Je vous remercie.

Avant de commencer, j'aimerais informer les membres du Comité que les députés suivants ont le droit de voter: Jamie Schmale, Gary Vidal, Arnold Viersen, Bob Zimmer, Sylvie Bérubé, Leah Gazan, Jaime Battiste, Pam Damoff, Marcus Powlowski, Adam van Koeverden et Lenore Zann.

Lorsque vous entendrez votre nom, veuillez attendre deux ou trois secondes avant de répondre. Votre vidéo devrait maintenant être activée. Lorsque vous entendrez votre nom, veuillez indiquer clairement et verbalement si vous êtes pour ou contre la motion.

Je vais maintenant procéder au vote par appel nominal sur la motion.

(La motion est adoptée par 11 voix contre 0. [Voir le Procès-verbal])

Le président: Je vous remercie beaucoup.

Madame Gazan, je vais vous donner trois minutes supplémentaires pour votre question.

Mme Leah Gazan: Je vous remercie, monsieur le président.

Ma question s'adresse à Ellen Gabriel.

Vous avez parlé un peu des trois siècles de lutte pour vos droits liés à votre territoire, en précisant que la pandémie a exacerbé les craintes et l'incertitude liées à une dépossession accrue de vos terres. Pourriez-vous nous en dire un peu plus à cet égard?

Mme Ellen Gabriel: Tout d'abord, je tiens à préciser que je suis une personne de la longue maison. Je ne vote donc pas aux élections du conseil de bande, car c'est un système imposé. Je sais que M. Cardinal travaille pour le conseil de bande de Kanehsatà:ke.

Comme je l'ai mentionné plus tôt, notre système de gouvernance traditionnelle a été rendu illégal par une loi canadienne adoptée en 1924. La dépossession du territoire se poursuit. Par exemple, il y a des travaux de construction domiciliaire à Saint-Joseph-du-Lac, une collectivité voisine et l'état inconnu du soi-disant don écologique d'un promoteur, M. Gollin, qui a acheté des terres. Cela crée également de l'incertitude, car les conseils de bande nous excluent de tout renseignement sur les négociations. Ce sont les gouvernements traditionnels qui ont les droits inhérents et les personnes qui ont survécu à la colonisation qui ont ces droits.

Je présume que ce que je veux vraiment dire, avec tout le respect que je dois à Mme Bérubé, c'est que les questions qu'elle a posées auraient dû être posées à une personne autochtone. Je respecte M. Cardinal, et je pense qu'il a très bien répondu. J'ai seulement parfois l'impression que j'assiste à une séance d'anthropologie et je suis une tierce personne qui observe de l'extérieur pendant que des gens parlent de nous.

J'aimerais beaucoup qu'à l'avenir, tout ce qui concerne les personnes vivant dans une collectivité soit adressé aux membres de cette collectivité, car la dépossession des terres se poursuit. Le développement domiciliaire se poursuit. Une nouvelle maison a été construite à la frontière de la pinède.

Nous sommes loin d'avoir résolu les questions liées au territoire, et comme je l'ai déjà mentionné, les points de contrôle installés à Oka n'ont pas été respectés par les gens. Notre décision concernant le parc provincial d'Oka n'a pas été respectée. Je pense que le grand chef Serge a fait une bonne chose dans cette situation, mais nous sommes tellement divisés, et c'est le résultat de la coercition gouvernementale qui vise à diviser et conquérir notre communauté.

Il faut que cela cesse. Il faut trouver une solution à ce problème. Trente ans plus tard, nous arrivons à un autre anniversaire, et nous n'avons pas progressé dans la résolution de ces enjeux. Et la pandémie n'a fait qu'aggraver la situation.

• (1805)

Le président: Je vous remercie beaucoup.

Nous entamons maintenant une série de questions de cinq minutes. Le premier intervenant sera M. Zimmer. Il sera suivi de Mme Zann, de M. Schmale et de M. Battiste.

M. Bob Zimmer (Prince George—Peace River—Northern Rockies, PCC): Bonjour à tous.

J'ai deux ou trois questions pour MM. Watt et Williams.

J'ai déjà été enseignant et j'ai moi aussi écrit un cours sur la transition vers les métiers. J'ai travaillé dans les métiers également. Cet aspect de l'éducation me préoccupe beaucoup; c'est une chose que nous pouvons accomplir. Certains cours sont offerts en ligne, mais je suis sûr que pour les cours concrets et pratiques, ce sera un défi, si ce n'est pas maintenant, dans l'avenir.

Mes questions portent sur l'EPI. La question concerne les cours qui sont offerts présentement. Je sais que certains des programmes ont été interrompus.

Avez-vous eu accès à l'EPI qu'il faut pendant la crise?

Si vous pouviez seulement me répondre brièvement, j'aurai une autre question à vous poser par la suite.

Monsieur Williams, vous avez la parole.

M. Elijah Williams: Au Collège Sheridan, nous avons fermé l'école complètement. En une semaine, toutes les écoles ont fait une transition en ligne. Des centaines de programmes ont été mis en ligne.

Je crois que c'est là que la courbe d'apprentissage entre en jeu pour certains étudiants, car ils sont passés d'un apprentissage en personne à un apprentissage en ligne. Cet été, nous aurons un cours pilote en personne auquel participeront quelques étudiants des programmes de sciences infirmières. Nous testerons le cours, et nous verrons ensuite comment les choses se passeront sur le plan de l'éloignement social cet automne.

M. Bob Zimmer: Nous aimerions savoir ce que cela vous permettra de constater. Il sera intéressant pour nous de savoir si cela aura fonctionné.

Monsieur Watt, avez-vous quelque chose à dire sur l'EPI et l'accès à l'EPI?

M. Robert Watt: EPI signifie...

M. Bob Zimmer: Il s'agit de l'équipement de protection individuelle — les masques, le désinfectant pour les mains, etc.

M. Robert Watt: D'accord. Je sais qu'ici, au Nunavik, il y a maintenant des transporteurs aériens qui assurent le service entre les collectivités, de sorte qu'ils fournissent des masques.

Pour ce qui est de nos écoles, c'est un sujet qui fera l'objet de discussions. Je sais qu'environ 370 adultes fréquentent notre centre de formation professionnelle, et nous y travaillons donc présentement.

M. Bob Zimmer: Monsieur Watt, à ce sujet, fréquentent-ils leur école en ce moment?

M. Robert Watt: Pour l'instant, tous les cours de formation professionnelle ont été suspendus, mais nous leur donnons un accès en ligne pour qu'ils puissent terminer certains de leurs cours et même passer un examen.

M. Bob Zimmer: Que fait-on maintenant?

Je connais les défis. Mon dossier est le développement économique, donc je pose mes questions de ce point de vue. Nous devons absolument relancer nos économies, et l'éducation joue un rôle important à cet égard. En tant qu'ancien charpentier, je savais à quel point c'était important de faire entrer les étudiants sur le marché du travail.

Je suis préoccupé par l'accès à l'EPI, aux tests, etc., pour le retour à cette nouvelle normalité, car j'ai des enfants qui sont à l'école.

Il s'agit d'une mesure provisoire, mais ce n'est certainement pas ce que nous voulons.

Quand reviendra-t-on à des sessions normales où les étudiants en menuiserie feront du travail de menuiserie dans les écoles professionnelles, à votre avis? Dans combien de temps en arriverons-nous là, et l'EPI qu'il faut sera-t-il accessible? Est-ce possible?

Je demanderais à M. Williams de commencer, encore une fois.

• (1810)

Le président: Il reste une minute.

M. Elijah Williams: Oui, nous pouvons y arriver.

Je crois qu'une fois que nous verrons comment se déroule l'été, en juillet, lorsqu'une partie des étudiants sera de retour, nous comprendrons davantage comment l'éloignement social fonctionnera.

Je pense que pour le trimestre d'automne, la plupart de nos programmes seront offerts en ligne. Nous nous préparons pour le trimestre d'hiver, durant lequel un plus grand nombre de cours seront offerts en personne. Ce sera un défi, mais pour ce qui est de l'accès à l'EPI et ce genre de choses, je pense que nous devrons travailler avec notre organisme de la santé publique local.

M. Bob Zimmer: Monsieur Watt, vous avez la parole.

M. Robert Watt: Récemment, notre conseil des commissaires s'est réuni, et on nous a informés qu'on essaie de rouvrir les écoles. Il y a des écoles de toutes tailles. Certaines sont très petites, certaines sont plus grandes. On nous a dit qu'il nous faudra ramener progressivement nos employés de passage, alors je pense qu'à l'heure actuelle, différents scénarios sont envisagés. Nous ne travaillons pas seuls, mais bien avec la région.

L'Administration régionale Kativik a créé des sous-comités pour qu'ils examinent des façons de rouvrir le Nunavik. Même si nous souhaitons ouvrir et faciliter l'accès à l'éducation et à la formation, à l'heure actuelle, les maires des communautés ont leur mot à dire. À la radio ce matin, notre maire a informé la population que ce sera un long processus, qu'il faudra environ deux ans avant que nous revenions à la « normale ».

Le président: Permettez-moi de vous interrompre ici.

Merci, monsieur Watt.

Madame Zann, vous disposez de cinq minutes. Allez-y, s'il vous plaît.

Mme Lenore Zann: Merci, *wela'lin*.

Bonjour à tous. Je me trouve sur le territoire non cédé des Micmacs, dans le Nord de la Nouvelle-Écosse.

J'aimerais tout d'abord féliciter M. Elijah Williams pour ses étudiants qui ont obtenu leur diplôme. C'est merveilleux d'entendre cela.

Bon nombre de nos étudiants de Truro vont au Collège Sheridan pour étudier la comédie musicale et des choses comme cela, et je connais donc bien cela. C'est vraiment une très bonne nouvelle.

L'un des problèmes que j'ai vu se produire au fil des ans en éducation, c'est que mes parents étaient tous les deux enseignants et lorsque nous avons quitté l'Australie et que nous sommes arrivés en Nouvelle-Écosse, ma mère a dit que les livres qu'elle était censée utiliser pour enseigner l'histoire étaient remplis d'épithètes racistes.

Le président: Je suis désolé, madame Zann, mais il n'y a pas d'interprétation présentement.

Nous allons suspendre la séance un instant pour permettre aux techniciens de voir s'ils peuvent corriger le problème.

• (1810) _____ (Pause) _____

• (1815)

Le président: Madame Zann, il vous reste quatre minutes.

Mme Lenore Zann: Permettez-moi de recommencer.

Écoutez, je pense que l'un des problèmes au Canada, et probablement dans la plupart des pays, c'est que lorsqu'il s'agit d'éducation, les manuels scolaires qui sont utilisés depuis des années sont racistes. Lorsque ma mère, mon père et moi avons quitté l'Australie et sommes arrivés en Nouvelle-Écosse, en 1968, ma mère était censée enseigner l'histoire et elle a dit à son groupe qu'elle allait leur montrer à quel endroit les livres d'histoire devraient se trouver. Elle les a alors jetés à la poubelle, à l'avant de la salle, et elle a dit « je refuse de vous enseigner le contenu de ces livres, car il est raciste envers la communauté noire et nos peuples des Premières nations et il est faux ». Mon père enseignait dans un collège d'enseignants, à Truro, et il n'y avait aucun enseignant micmac en Nouvelle-Écosse. Alors, lui ainsi que Noel Knockwood et Bernie Francis, deux formidables Micmacs de la Nouvelle-Écosse, ont créé un programme de formation des enseignants micmacs. C'était au début des années 1970 et ils ont formé des étudiants micmacs pour qu'ils deviennent enseignants, et 13 étudiants ont obtenu un diplôme. Un gouvernement à l'époque a éliminé ce programme par la suite. Je pense que cela fait partie du problème: il n'y a pas assez d'Autochtones et de membres des Premières Nations dans le système, et une grande partie de l'histoire que les Canadiens apprennent est fausse.

Je dirais que cela a contribué au racisme dans ce pays. J'aimerais seulement que vous me disiez tous ce que vous en pensez, si vous pensez que cela a contribué au racisme et ce que nous pouvons faire pour changer les choses.

• (1820)

Le président: Vous disposez d'une minute.

Mme Lenore Zann: Qui aimerait répondre?

M. Elijah Williams: Je peux répondre. Je pense certainement que le système, de la maternelle à la 12^e année, a perpétué beaucoup de faussetés et de stéréotypes. En travaillant dans le milieu de l'éducation postsecondaire, je constate que nous essayons presque de rééduquer les gens. Une bonne partie de cette information sur l'identité des peuples autochtones, les relations entre eux et la Couronne et les différentes politiques d'assimilation devrait être déjà connue. Ce que je constate, c'est que lorsqu'ils arrivent au collège ou à l'université, aucun n'est au courant de cela. C'est un peu comme un premier choc. Il faut inciter les provinces à en faire plus à cet égard, à faire mieux pour rééduquer les gens et les enfants et s'assurer que le programme est pertinent par rapport à ce qui se passe en 2020.

Mme Lenore Zann: Merci.

Le président: Merci beaucoup.

Merci, madame Zann.

Nous passons maintenant à M. Schmale, qui dispose de cinq minutes.

M. Jamie Schmale (Haliburton—Kawartha Lakes—Brock, PCC): Merci beaucoup, monsieur le président.

Bonjour à tous. Je vous remercie de vos témoignages.

Je commencerais peut-être par Mme Gabriel, si possible. Vous disiez que le ministère était une source de frustration pour vous, surtout en ce qui concerne les communications avec la ministre. Voulez-vous en dire plus à ce sujet?

Mme Ellen Gabriel: Cela dure depuis plus de 100 ans, mais plus récemment, nous avons envoyé plusieurs lettres. Le peuple de la maison longue, soit le peuple Haudenosaunee, a été exclu de bien des processus décisionnels sur les terres. Il ne s'agit pas de l'administration des services; il s'agit de négociations sur les terres. La ministre Bennett a refusé d'intervenir sur tout projet de développement qui a lieu sur des terres revendiquées. Elle refuse de dire que nous avons des droits de quelque nature que ce soit. Elle s'en remet toujours au conseil de bande. C'est un système colonial qui a été créé pour affaiblir les gouvernements traditionnels qui existaient avant l'arrivée des Européens. Il est illogique que le gouvernement choisisse de quelle partie de nos droits inhérents il — le colonisateur —, nous permettra de jouir, alors qu'il existe des normes internationales en matière de droits de la personne qui portent sur le respect et le droit à l'autodétermination. Cela contrevient à la primauté du droit dont on ne cesse de nous parler.

M. Jamie Schmale: Juste par curiosité, je soulève la question parce qu'un article d'opinion dans le *Vancouver Sun* de ce matin porte sur la structure de gouvernance des Wet'suwet'en. Je pose la question parce que vous avez parlé de la structure de gouvernance. Comment évaluez-vous la structure de gouvernance ou que proposez-vous au sujet de la structure de gouvernance?

Mme Ellen Gabriel: Eh bien, il y a des différences.

En 1990, nous avons proposé que le conseil de bande puisse s'occuper des services. C'est un prestataire de services, mais lorsqu'il s'agit de l'utilisation des terres, de développement ou de quoi que ce soit qui a trait aux terres, dont le parc d'Oka, les gouvernements traditionnels qui existent depuis des siècles sont ceux auxquels le gouvernement s'adresse. Il s'agit là de la vraie relation de nation à nation, plutôt que des relations entre le gouvernement et le conseil de bande créé par le Canada, parce qu'il relève d'Affaires autochtones et du Nord Canada. C'est un ministère en tant que tel, même s'il y a une élection.

Nous ne faisons que demander la tenue d'une réunion, ce qui nous a été refusé à maintes reprises, même par le premier ministre, qui nous a dit de nous adresser à Carolyn Bennett, qui nous a dit de nous adresser au conseil de bande.

Pendant ce temps, des tiers prennent nos terres. Pendant ce temps, si nous essayons de défendre nos terres en faisant des manifestations ou en érigeant des barricades, nous sommes des criminels. Comme nous l'avons constaté dans le cas des revendications des Wet'suwet'en, il semble que les autorités policières travaillent pour les tiers. Elles ne sont pas là pour défendre la sécurité des peuples autochtones, mais bien pour défendre les intérêts des sociétés. C'est ce que nous voyons partout dans les territoires autochtones.

• (1825)

M. Jamie Schmale: D'accord. Merci beaucoup de vos observations. À moins que vous ayez quelque chose à ajouter, je vais passer à ma prochaine question.

Mme Ellen Gabriel: Je pense que les gouvernements traditionnels ont été reconnus à l'échelle internationale. Je ne vois pas pourquoi le Canada refuse et défend vigoureusement la structure coloniale qui ne profite qu'à lui.

M. Jamie Schmale: En fait, avant de passer à une autre question, je vais peut-être rester sur ce sujet un peu plus longtemps.

Mon collègue, M. Viersen, a présenté une motion visant à ce que nous entreprenions une étude.

Voyez-vous cette volonté d'abandonner la Loi sur les Indiens?

Mme Ellen Gabriel: Si l'on respecte notre droit à l'autodétermination et les formes traditionnelles de gouvernement et que les peuples traditionnels sont représentés dans toute discussion... Parce que pour nous, les femmes sont les propriétaires des terres et elles ne sont pas respectées par une personne qui se dit féministe, comme la ministre Carolyn Bennett.

J'aimerais voir quelque chose qui mène à l'établissement de relations, et ensuite nous parlerons de relations de nation à nation.

De plus, mettons en veilleuse tous les projets de développement en cours, car l'économie peut survivre de manière durable sans qu'il y ait de projets de développement des ressources ou de construction domiciliaire.

Le président: Votre temps est écoulé, monsieur Schmale.

M. Jamie Schmale: D'accord. J'y reviendrai peut-être au prochain tour.

Le président: C'est maintenant au tour de M. Jaime Battiste, qui dispose de cinq minutes.

Allez-y, s'il vous plaît.

M. Jaime Battiste (Sydney—Victoria, Lib.): Merci beaucoup.

Je suis dans la communauté micmaque d'Eskasoni, qui se trouve sur un territoire non cédé.

J'ai entendu M. Williams et Mme Gabriel parler des obstacles auxquels sont confrontés les peuples autochtones ainsi que du racisme institutionnel.

Cela me fait penser à mon ami, le regretté Donald Marshall Jr. Sa condamnation injustifiée a mis en lumière le racisme qui existe au sein du système de justice et a mené à plusieurs recommandations sur l'inclusion dans l'éducation. Je me demande quelles sont les meilleures façons de décoloniser l'éducation, d'éliminer les obstacles qui nuisent aux peuples autochtones en éducation et, en même temps, de faire en sorte que les gens prennent conscience de l'histoire et des contributions autochtones au Canada.

Si chacun de vous peut répondre en deux minutes, ce serait vraiment bien.

M. Elijah Williams: Il y a toutes sortes de mesures qui devraient être prises.

Je pense que les institutions sont coloniales de par leur nature même. On peut ainsi constater que notre éducation tire son origine des Britanniques et de la Couronne. À ce chapitre, il est nécessaire que les établissements d'enseignement s'ouvrent davantage pour permettre aux voix autochtones de s'exprimer. Il faut donc revoir

l'ensemble des politiques, non seulement à l'interne pour les différentes écoles, mais aussi d'une manière générale au sein du ministère responsable du secteur de l'éducation.

Nous devons chercher des moyens d'améliorer les relations entre les communautés et les établissements postsecondaires. On semble vouloir imposer dans nos établissements d'enseignement supérieur une vision eurocentrique de l'apprentissage ou de la manière dont les gens devraient se percevoir. Nous devons donc vraiment repenser notre gestion de l'éducation. Il faut que la période consacrée aux études demeure un moment déterminant dans la vie des gens. Pour ce faire, il convient de redéfinir ce que l'éducation peut représenter pour chacun, de permettre différents modes d'apprentissage et d'habiliter les communautés à déterminer les modèles d'éducation qui leur conviennent. Il faut que les différentes communautés autochtones puissent indiquer quel genre d'éducation elles veulent pour leurs jeunes, plutôt que de se le faire imposer par les universités ou les collèges.

M. Jaime Battiste: Merci.

Madame Gabriel.

Mme Ellen Gabriel: Je dirais qu'une combinaison de la langue, de la culture et de la terre peut être le reflet de l'identité des peuples autochtones. Il y a aussi les enseignements ancestraux qui parlent de la terre. Nous vivons à une époque marquée par l'incertitude alors que nos vies sont touchées par les changements climatiques qui posent un problème très concret, que l'on vive au nord ou plus au sud. Nous devons abattre les obstacles érigés par les provinces qui n'ont pas respecté la capacité de nos universitaires autochtones de contribuer à la transformation de notre système d'éducation afin de le décolonialiser. J'ai pu notamment en faire l'expérience au Québec où de nombreux obstacles semblables ont été dressés au fil des ans. Nos universitaires autochtones peuvent avoir un apport marquant, et c'est le cas aussi de nos aînés, car il n'est pas toujours nécessaire d'avoir toutes ces lettres à la fin de son nom pour être un bon enseignant. Nous avons des aînés qui peuvent apprendre la langue aux plus jeunes et leur transmettre les enseignements ancestraux.

C'est aussi une question de nouer des relations. Nous voulons lutter contre le racisme, et c'est quelque chose que nous pouvons enseigner à nos jeunes. Pour toutes les actions que nous menons dans notre société, il faut que les jeunes, les aînés et tous les autres se coalisent au sein d'une seule et même équipe. Je ne crois pas que les choses se passent de cette manière dans le milieu de l'éducation. Selon moi, c'est un environnement fortement compartimenté où chacun est très isolé. Comme nos prédécesseurs le disaient dans les années 1960 et 1970, il faut que les Autochtones prennent le contrôle de leur propre éducation. Il est grand temps selon moi de commencer à travailler en ce sens avec le concours complet et efficace des provinces et du gouvernement fédéral.

• (1830)

M. Jaime Battiste: Madame Gabriel, j'aimerais que vous nous disiez quels seraient selon vous les effets pour nous au Canada d'une mise en oeuvre de la Déclaration des Nations unies sur les peuples autochtones.

Mme Ellen Gabriel: Cette déclaration est le cadre qu'il nous faut pour la réconciliation. C'est vrai non seulement pour les colonisateurs de notre société, mais pour nous également. Nous comprenons que c'est ce qui fait que nous sommes *Onkwehon:we*; que nous sommes autochtones. La terre est l'un des éléments de cette identité. Il y a aussi les chants, la mise en commun de l'énergie et cette attitude respectueuse reconnaissant que nos actions d'aujourd'hui auront un impact sur les sept générations à venir. Ce sont autant d'éléments que nous devons dès maintenant prendre en considération. Nous ne devons plus permettre que notre système d'éducation soit teinté par des visons eurocentriques.

Le président: C'est tout le temps que vous aviez, monsieur Batiste. Merci.

Nous allons maintenant passer au tour suivant où Mmes Michaud et Qaqqaq auront droit à deux minutes et demie chacune.

À vous la parole, madame Michaud; vous avez deux minutes et demie.

[Français]

Mme Kristina Michaud (Avignon—La Mitis—Matane—Matapédia, BQ): Je vous remercie, monsieur le président.

J'aimerais tout d'abord remercier les témoins.

Ma question s'adresse à M. Cardinal.

Monsieur Cardinal, je voudrais glisser un mot sur le clivage entre les régions. Vous avez abordé brièvement ce sujet tout à l'heure lorsque vous avez mentionné le troisième exemple. En effet, vous avez parlé du fait que les membres ne vivant pas dans une réserve n'avaient pas accès à l'aide du fédéral et que cela les touchait particulièrement en temps de crise.

J'aimerais que vous nous en disiez davantage à ce sujet.

M. Éric Cardinal: Partout, mais surtout en région, les membres des Premières Nations vivent soit dans les communautés — dans les réserves, comme on dit —, soit à l'extérieur de celles-ci. Ils reçoivent des services soit du gouvernement provincial, soit du gouvernement fédéral. Il y a donc déjà une part de confusion, parfois, pour ce qui est de savoir qui doit offrir les services aux membres de certaines Premières Nations. Dans le contexte de la crise actuelle, les membres se tournent vers leur gouvernement, qui est, dans la plupart des cas, le conseil de la Première Nation. Celui-ci doit assurer la sécurité et la santé de ses membres, ce qui crée une sorte de compétition entre les gouvernements. Ultimement, c'est une question de ressources, notamment financières.

Dans le cas des gens de la nation des Micmacs de Gespeg, dont j'ai parlé, ils ne vivent pas dans la communauté parce qu'ils ne répondent pas aux critères de la Loi sur les Indiens et cela fait en sorte qu'ils ne reçoivent pas l'aide financière dont bénéficient les autres Premières Nations. Le conseil ne peut donc pas aider ses propres membres. On dirige alors ces membres des Premières Nations vers d'autres formes de soutien gouvernemental — provincial, municipal ou fédéral. C'est une importante difficulté, selon moi, à l'heure actuelle.

Mme Kristina Michaud: Comment pourrait-on surmonter cette difficulté? On parle d'une reconnaissance du conseil et de cette forme de gouvernement. Bien entendu, la crise met en évidence cette difficulté, mais elle était présente bien avant.

Que devrait faire le gouvernement pour venir en aide à ces personnes qui ne savent pas trop vers qui se tourner en ce moment?

M. Éric Cardinal: À la question de la reconnaissance doit s'ajouter celle des ressources concrètes.

Il y a un problème généralisé: en raison de la façon dont le gouvernement fonctionne, c'est très difficile de reconnaître l'autonomie gouvernementale des Premières Nations. Il faut non seulement aller au-delà de la Loi sur les Indiens, mais il faut aussi aller encore plus loin. Cela prend une relation véritablement politique entre les représentants de l'État, les gouvernements, et les représentants des Premières Nations.

Votre rôle en tant que comité est très important, et je vous remercie du travail que vous accomplissez. Il est utile en ce moment.

• (1835)

Mme Kristina Michaud: Je vous remercie beaucoup.

[Traduction]

Le président: Merci.

Madame Qaqqaq, vous avez deux minutes et demie. À vous la parole.

Mme Mumilaaq Qaqqaq (Nunavut, NPDP): *Matna.* Merci, monsieur le président.

Comme toujours, je tiens à remercier tous les interprètes et les membres de l'équipe technique. Merci également à tous nos témoins d'être des nôtres aujourd'hui pour nous faire profiter de leur expérience et de leurs précieuses connaissances.

Mes questions vont s'adresser à M. Watt. Je vous demanderais de ne pas trop dépasser une minute pour votre réponse, car je dispose de très peu de temps.

Lorsqu'il s'agit de poursuivre les programmes d'éducation en toute sécurité pendant la pandémie, nous devons notamment composer avec un problème très concret au Nunavut, soit celui de la connectivité Internet dans nos communautés. Pouvez-vous nous indiquer comment votre organisation a pu surmonter ces difficultés? De quelles mesures de soutien supplémentaire auriez-vous besoin si la pandémie devait se poursuivre jusqu'à l'automne?

M. Robert Watt: [Le député s'exprime en inuktitut ainsi qu'il suit:]

ᐱᐱᐱᐱᐱᐱ ᐱᐱᐱᐱᐱᐱ ᐱᐱᐱᐱᐱᐱ ᐱᐱᐱᐱᐱᐱ.

[Les propos en inuktitut sont traduits ainsi:]

Aam, je vous remercie de me donner la parole maintenant.

[Traduction]

Rien n'a été réglé pour ce qui est d'Internet à large bande. La haute vitesse est très lente. Nous avons assurément besoin de soutien. Il faut que le gouvernement fédéral — les deux ordres de gouvernement en fait — fasse le nécessaire, car j'ai déjà des problèmes de connectivité. J'ai été déconnecté [*Difficultés techniques*].

Le président: Il vient d'être déconnecté.

Peut-être, madame Qaqqaq, pourriez-vous passer à un autre témoin.

Mme Mumilaaq Qaqqaq: Oui, certainement.

Cette question sera pour M. Williams.

Pouvez-vous nous dire quelles sont les répercussions découlant du nombre insuffisant de voix autochtones pouvant s'exprimer en salle de classe, et nous indiquer quelle forme pourrait prendre une éducation d'inspiration autochtone?

M. Elijah Williams: Étant donné que les étudiants autochtones sont peu nombreux, c'est généralement à eux qu'on demande, lorsqu'il y en a un dans une classe, de s'exprimer pour ainsi dire au nom de l'ensemble des Autochtones. Cela fait peser un fardeau déraisonnable sur les épaules d'un étudiant qui doit participer à la discussion en s'assurant de brosseur un portrait fidèle de la réalité. Les jeunes qui étudient au sein de leur propre communauté n'ont pas un tel défi à relever. Nous devons revoir la formation de notre personnel en fonction de l'expérience de vie des Autochtones, mais nous devons également appuyer nos communautés pour leur permettre de choisir les modes d'éducation qui leur conviennent. Le système est bel et bien en place; il s'agit simplement de conjuguer nos efforts.

Nous savons que les étudiants autochtones sont généralement davantage victimes de racisme que tous leurs collègues de classe en raison de ces questions. Celles-ci peuvent être teintées de stéréotypes ou carrément racistes, selon le sujet abordé.

Le président: Merci beaucoup.

Nous passons maintenant à un tour où chacun aura droit à cinq minutes. J'ai sur ma liste MM. Vidal, van Koeverden, Viersen et Powlowski.

Monsieur Vidal, vous avez cinq minutes. À vous la parole.

M. Gary Vidal (Desnethé—Missinipi—Rivière Churchill, PCC): Merci, monsieur le président.

Avant le début de la pandémie, j'ai eu l'occasion de discuter à quelques reprises avec des gens de l'Université de la Saskatchewan concernant leur approche pour l'autochtonisation du campus et les efforts qui sont déployés pour y accroître la présence autochtone. J'aimerais que vous nous parliez des programmes mis en place par votre collègue avant la pandémie qui ont été très efficaces pour une plus grande mobilisation des Autochtones. Vous pouvez même nous en dire plus long au sujet de ces 51 diplômés dont vous avez glissé un mot. Je veux d'ailleurs vous en féliciter.

Quels programmes sont très efficaces pour la mobilisation des Autochtones?

M. Elijah Williams: Nous avons notre programme des aînés en résidence qui a produit d'excellents résultats pour ce qui est de propager la culture autochtone sur le campus. Les étudiants ont accès à un aîné qui leur rappelle la communauté dont ils ont dû s'éloigner. Nous sommes très actifs pour ce qui est du soutien offert à la participation des étudiants. Nous appelons ainsi chaque étudiant pour vérifier si tout se passe bien au début et à la fin d'une session, et même par la suite pour voir si nous pouvons faire quoi que ce soit dans les cas où les études ont dû être interrompues pour une raison ou pour une autre.

Nous avons adopté une stratégie en trois volets qui va guider nos actions au cours des quatre à cinq prochaines années. Le premier volet consiste à comprendre la vérité. Toute notre communauté d'apprentissage doit bien saisir ce qui est arrivé par le passé. En toute franchise, cela explique une grande partie des choses qui se produisent actuellement. Le deuxième volet repose sur un engagement indéfectible à appuyer nos étudiants, notamment via l'augmentation du nombre d'employés autochtones et l'accès à différents espaces. Le troisième volet passe par une révision en profondeur de

nos programmes d'études. Il s'agit en fait de réexaminer chacun de nos programmes pour déterminer si l'on peut y intégrer du contenu autochtone et s'assurer que les Autochtones y sont suffisamment représentés, surtout dans des domaines clés comme les sciences infirmières, les services communautaires, la justice, l'application des lois et la santé.

• (1840)

M. Gary Vidal: Merci beaucoup.

Je vais maintenant me tourner du côté de M. Watt, et peut-être que je reviendrai à vous par la suite, monsieur Williams, s'il me reste encore du temps.

Monsieur Watt, vous avez parlé dans votre exposé de l'éducation ancrée dans le territoire, et j'aimerais citer l'une des recommandations de votre mémoire:

La culture et l'identité inuites sont indissociables du territoire. Les programmes et les activités d'éducation ancrés dans le territoire offrent aux jeunes des possibilités d'apprentissage uniques qui les mettent en connexion avec leur langue, leur identité et leur communauté.

Chez nous, dans le nord de la Saskatchewan, nous parlons d'apprentissage sur le terrain. Je pense que c'est assez similaire à ce dont vous traitez ici, car on cherche dans les deux cas à mettre les jeunes en contact avec leur culture et leur histoire.

Pourriez-vous nous en dire un peu plus long sur l'apprentissage ancré dans le territoire en nous indiquant quelle forme cela peut prendre et en quoi il est efficace pour la formation des jeunes?

M. Robert Watt: Tout récemment, un groupe d'étudiants s'est retrouvé sur le territoire où chacun a eu l'occasion d'expérimenter les rites de passage inuits.

J'estime que nous excluons trop souvent de l'éducation occidentale nos rites de passage inuits. Ceux-ci sont très similaires à une forme d'apprentissage, et je crois qu'ils sont pour nous l'occasion d'établir le lien entre l'éducation occidentale et les connaissances inuites.

Lorsque j'étais plus jeune, on m'a amené découvrir notre territoire, et je me souviens encore des choses que j'y ai apprises. Je pense qu'il est essentiel de ne pas dissocier l'éducation occidentale des connaissances traditionnelles. Il doit y avoir des façons de faire en sorte que ces deux formes d'apprentissage s'appuient et se complètent mutuellement.

Ainsi, Kativik Ilisarniliriniq est en train de concevoir une toute nouvelle approche. C'est ce que nous appelons la science environnementale inuite. Il s'agit en fait de jeter des ponts entre la science et les programmes d'apprentissage ancrés dans le territoire. C'est donc là où je voulais en venir.

Merci.

M. Gary Vidal: Merci pour cette réponse.

Je veux m'adresser de nouveau à M. Williams en profitant des 30 secondes qu'il me reste.

Vous nous avez parlé de la réussite de vos programmes avant la pandémie. Étant donné tous les changements qui sont intervenus depuis, pourriez-vous nous indiquer dans quelle mesure vous estimez que l'efficacité de ces programmes pourrait être réduite en raison du recours à l'apprentissage à distance et des autres restrictions pouvant s'appliquer dans votre cas à l'automne, soit après la pandémie, ou peut-être en tout cas après les phases initiales de celle-ci?

Le président: Nous avons nettement dépassé le temps imparti.

Veuillez répondre très brièvement.

M. Elijah Williams: Il faudra vraiment adapter notre offre de services en misant par exemple davantage sur les activités en ligne, comme les exposés par des aînés.

Nous devons nous assurer d'être toujours disponibles pour répondre plus rapidement à ceux qui font appel à nous.

Le président: Merci pour cette réponse très brève.

Nous passons maintenant à M. van Koeverden pour les cinq prochaines minutes.

M. Adam van Koeverden (Milton, Lib.): Merci beaucoup, monsieur le président.

Un grand merci à tous les témoins qui participent à notre séance d'aujourd'hui. Votre contribution nous est très utile.

Je veux d'abord souligner que je me trouve actuellement sur le territoire ancestral non cédé des peuples algonquin et anishinabe ici même à Ottawa, notre capitale nationale.

Comme nous avons la chance d'accueillir des témoins qui sont inuits ou représentent les nations haudenosaunee et mohawk, j'aimerais aussi préciser que je me suis retrouvé à Ottawa indirectement à cause du kayak, une invention inuite. En tant qu'homme blanc venant d'Oakville, je suis bien conscient qu'il y a appropriation culturelle, mais je tiens à vous exprimer ma reconnaissance pour cette invention qui m'a permis d'explorer le monde, mais aussi mon propre pays.

Ma question porte sur les moyens à prendre pour que les jeunes Autochtones profitent mieux des bienfaits de l'éducation.

Je vais la poser à M. Williams et Mme Gabriel. Pourriez-vous nous expliquer un peu mieux comment l'éducation rend les jeunes plus forts en leur permettant de renouer avec leur territoire et leurs pratiques ancestrales tout en améliorant leur santé mentale et leur résilience?

La période actuelle est difficile pour les jeunes de tout le pays, mais elle l'est certes encore davantage pour ceux qui étaient vulnérables avant la pandémie. Nous avons entendu parler de tous ces jeunes qui vivent des moments pénibles, et notamment de ces étudiants qui retournent au collège ou à l'université sans savoir ce que l'avenir leur réserve. Je tiens donc à reconnaître que c'est encore plus difficile pour la plupart des jeunes Autochtones au Canada, et j'aimerais savoir comment nous pourrions mieux les aider.

Peut-être puis-je demander à Mme Gabriel de répondre d'abord.

● (1845)

Mme Ellen Gabriel: Merci, monsieur van Koeverden, car c'est vraiment une bonne question.

Nous avons notamment mis en place un programme d'immersion pour adultes afin de permettre aux jeunes d'apprendre la langue. C'est un peu plus difficile depuis le début de la pandémie, car tous nos locuteurs en langue autochtone sont des aînés qui n'utilisent pas vraiment Zoom. Ils commencent à peine à s'y faire.

Il est vraiment primordial que les jeunes Autochtones apprennent leur histoire, tout comme les autres Canadiens apprennent la leur.

La terre est notamment importante du fait qu'elle nous procure bon nombre de nos remèdes. Les langues sont au cœur de toutes les

relations que nous nouons au sein de nos territoires. Je fais partie du clan de la tortue, et tous les autres membres de ce clan sont mes proches. C'est le lien commun avec nos ancêtres. C'est notre lien avec ce récit de la création que nous apprécions tant au sein du peuple haudenosaunee. La richesse de ces récits consolide notre identité. Comme tout le monde vous le dira, le programme d'études en place depuis trop longtemps vise seulement à ce que les jeunes terminent leur secondaire.

Je vous remercie pour la question, mais je ne veux pas prendre trop de temps, car je sais que M. Williams a sans doute beaucoup de choses à ajouter.

M. Elijah Williams: J'ajouterais que nous voulons permettre aux étudiants d'explorer leur identité.

Beaucoup d'étudiants ignorent qui ils sont. Ils ne savent pas d'où ils viennent. Certains ont le statut d'Indien, mais ne savent d'où cela provient. Notre centre permet un dialogue au sujet de ces questions. Nous organisons des événements à cette fin. Nous invitons différents conférenciers. Nous avons reçu des gens comme Thomas King qui est venu pour une lecture de son livre.

L'école permet cette exploration de l'identité. En outre, à partir du moment où un étudiant fréquente l'école, il semble y avoir des cousins et d'autres proches intéressés à lui emboîter le pas. Mes nièces et mes neveux ont commencé leurs études postsecondaires. Dès qu'un exemple positif peut servir de modèle, les jeunes peuvent commencer à se voir eux-mêmes dans un établissement postsecondaire.

Il est agréable d'assister à ce vaste processus de transformation. Nous pouvons constater l'impact positif important que peut avoir l'école en suivant l'évolution d'un jeune du début de sa première année jusqu'au moment de son départ.

Le président: Monsieur Watt, avez-vous levé la main?

M. Adam van Koeverden: J'allais justement demander si M. Watt pouvait répondre également.

Je sais que vous éprouvez certains problèmes de connectivité, mais si vous aviez quelque chose à ajouter, nous aimerions beaucoup entendre le point de vue des gens du Nord.

M. Robert Watt: La semaine dernière, nous avons eu une remise de diplômes en ligne pour notre programme Nunavik Sivunit-savut, lequel est presque identique au programme Nunavut Sivunit-savut.

Les étudiants qui participent à ce programme apprennent à connaître leur identité. Ils apprennent d'où ils viennent. Ils apprennent leur propre histoire. C'est pour eux un excellent tremplin pour surmonter le choc culturel, étant donné qu'ils doivent tous quitter la région pour faire des études postsecondaires. Notre communauté est accessible uniquement par avion.

Je veux seulement ajouter qu'à partir du moment où les jeunes apprennent à connaître leurs racines et leur histoire, toutes les possibilités leur sont ouvertes.

Le président: C'est une bonne façon de terminer, car c'est exactement le temps que vous aviez.

M. Adam van Koeverden: Merci, monsieur Watt.

M. Adam van Koeverden: Je veux seulement dire à M. Watt que j'ai eu le plaisir de me rendre dans sa communauté où j'ai fait escale pendant une journée. Kuujjuak est un endroit magnifique. J'espère bien avoir l'occasion d'y retourner.

Le président: Monsieur Viersen, vous avez cinq minutes.

M. Arnold Viersen: Merci, monsieur le président.

Je remercie également nos témoins.

J'aimerais m'adresser à Mme Gabriel.

La dernière fois que j'ai eu la parole, nous avons parlé un peu de la présence de barricades à l'entrée de votre communauté.

Je me demande ce qui se passe dans votre communauté si une personne contracte la COVID et doit se rendre à l'hôpital. Peut-elle être traitée dans la communauté ou doit-elle en sortir? Y a-t-il beaucoup de membres de la communauté qui ont dû sortir de la réserve pour être traités?

• (1850)

Mme Ellen Gabriel: Premièrement, je dois vous corriger. Il ne s'agit pas de barricades, mais de postes de contrôle.

Nous sommes situés à 62 kilomètres au nord-ouest de Montréal. Il y a eu des tests de dépistage le 29 et le 30 mai. Comme vous le savez, c'est au Québec qu'il y a le plus grand nombre de cas au Canada, de même que les trois quarts des décès. Nous commençons enfin à recevoir un peu d'aide pour gérer la COVID.

Si les gens doivent sortir de la communauté, ils doivent se rendre à Saint-Eustache, à environ 20-25 minutes de route. C'est très problématique pour nous d'aller là-bas. Personnellement, je préférerais me rendre à Montréal.

M. Arnold Viersen: En gros, ces postes de contrôle sont-ils efficaces pour prévenir l'apparition de la COVID dans votre communauté?

Mme Ellen Gabriel: Jusqu'à maintenant, il n'y a aucun cas de COVID chez nous, à ma connaissance. Maintenant que les commerces sont ouverts, je sais que cela pourrait très bien changer. Il y a toujours des postes de contrôle à l'entrée de la communauté où nous résidons. Le temps nous dira si le fait de laisser des gens entrer dans la communauté pour acheter des produits changera le fait que nous n'avons eu aucun cas jusqu'à maintenant.

M. Arnold Viersen: Les communautés autochtones du Nord de l'Alberta ont un peu de mal à se procurer des gants et des masques, en raison des grandes distances qui les séparent des centres, mais la province a pu leur en faire parvenir par l'intermédiaire d'A&W et de McDonald's. Cela semble fonctionner.

Est-ce que tout le monde porte des masques et des gants dans votre communauté? Dans la négative, peut-on en trouver dans la réserve?

Mme Ellen Gabriel: On peut en acheter à la pharmacie locale. C'est là où la plupart des gens s'en procurent. Mais même là, il nous a fallu un peu de temps pour en obtenir.

M. Arnold Viersen: Dans votre communauté, monsieur Watt, si je me rendais chez vous en ce moment et que je voulais me procurer des gants et un masque, serait-ce facile?

M. Robert Watt: Vous devriez vous rendre à notre centre de santé. Ils ne sont pas faciles à obtenir. Je sais que dans nos commerces, il y a du désinfectant pour les mains, mais pour ce qui est des gants et des masques, en ce moment... Comme nous avons eu 16 cas actifs un certain temps, même si tous les malades se sont rétablis depuis, nous avons un peu peur d'être infectés. Tout est très fermé en ce moment.

M. Arnold Viersen: Je suis content d'entendre que tout le monde s'est rétabli.

Monsieur Williams, y a-t-il eu des cas dans la cohorte d'étudiants que vous accueillez normalement? Votre centre a-t-il participé à la distribution de masques et de gants?

M. Elijah Williams: À notre connaissance, il n'y a aucun cas parmi les nôtres, et comme nous avons fermé nos écoles, personne n'a accès aux campus. Nous n'avons pas eu à distribuer de masques, mais nous avons offert un appui culturel aux étudiants qui en ont exprimé le besoin. Nous avons envoyé de la sauge et de l'herbe sacrée à ceux qui en avaient besoin, mais pour ce qui est des fournitures médicales, beaucoup d'étudiants sont rentrés chez eux, dans leur communauté.

M. Arnold Viersen: Qu'en est-il de la santé mentale? Pour bien des gens de ma communauté, il est difficile de ne pas pouvoir côtoyer les autres, et je sais que c'est également une grande partie de la vie des membres de nos Premières Nations. Avez-vous entendu quoique ce soit à cet égard?

M. Elijah Williams: Oui, beaucoup de personnes s'en plaignent. Certaines personnes ont plus de mal que d'autres à s'adapter au fait de ne pas voir les autres. Nous veillons à repérer les gens ayant les plus grands besoins pour que nos conseillers et nos agents responsables des étudiants à risque communiquent avec eux. Nous leur recommandons aussi la ligne de soutien 24 heures sur 24 pour la santé mentale et le bien-être des Premières Nations. Nous y déployons des ressources supplémentaires, et qu'une personne vive dans une réserve ou dans un centre urbain, nous nous assurons qu'elle soit en lien avec les deux services qui existent.

Le président: Merci.

Je donnerai maintenant cinq minutes à M. Powlowski pour poser des questions.

Allez-y, s'il vous plaît.

M. Marcus Powlowski: Je pense que parmi les participants à cette séance, beaucoup de témoins sont des éducateurs, si je ne me trompe pas. L'éducation est probablement le meilleur moyen de se sortir de la pauvreté, elle est donc importante pour tout le monde, mais non seulement y a-t-il de l'éducation à l'école, il y en a en dehors de l'école. J'ai passé beaucoup d'années à l'université, mais ce n'est apparemment pas suffisant pour comprendre la différence selon qu'on parle inuktitut ou anglais.

Je serais porté à vous dire que certaines des choses les plus importantes que j'ai apprises dans la vie, je ne les ai pas apprises à l'école, elles dépassent ce que j'ai appris à l'école. Ainsi, je voulais questionner M. Watt à ce sujet, parce qu'il a parlé de ce qu'on apprend sur les terres. Cela me semble important, mais je me demande si les non-Autochtones qui vivent dans la communauté ont aussi accès à ces apprentissages. Pour moi, il serait important que les non-Autochtones qui vivent dans le Nord puissent eux aussi apprendre du mode de vie traditionnel des Autochtones.

• (1855)

M. Robert Watt: C'est une bonne question.

Je vous répondrais en gros que notre commission scolaire a un double mandat, soit celui d'offrir de l'éducation à quiconque vit au Nunavik et de protéger notre culture et notre langue.

Tout jeune, tout enfant, tout étudiant faisant partie de notre commission scolaire a le droit de participer à nos programmes d'apprentissage sur les terres, donc nous sommes ouverts. Nous sommes plus qu'ouverts à ce que des non-Inuits participent à nos programmes sur les terres.

M. Marcus Powlowski: Y a-t-il des non-Inuits qui y participent?

M. Robert Watt: Oui, il y a des étudiants qui y participent. En moyenne, il y a entre 60 et 80 non-Inuits dans nos communautés. Je ne parle que de Kuujjuaq. Il existe 14 communautés en tout.

Nous sommes très ouverts. Nous avons une politique d'ouverture, selon laquelle nous mobilisons les étudiants et nous nous assurons que tous puissent participer aux programmes, qu'ils soient Inuits ou non.

M. Marcus Powlowski: À un moment où l'on parle beaucoup de racisme, comment vous attaquez-vous au racisme?

Si vous pensez à ce que vous enseignez dans vos programmes officiels, à l'école, et à ce qui n'est pas enseigné à l'école, croyez-vous que le fait d'amener des non-Inuits à découvrir les terres leur permet de mieux apprécier les façons de faire autochtones, la perspective autochtone?

M. Robert Watt: Sur les terres, on oublie rapidement toute idée de racisme. On est tellement immergé dans l'expérience qu'on oublie qu'il existe, donc le meilleur remède est d'aller sur les terres.

M. Marcus Powlowski: Je pense que c'est une formidable réponse.

Je peux peut-être poser la même question à M. Williams. À quel point pouvez-vous combattre le racisme en salle de classe?

M. Elijah Williams: Je pense que cela va bien au-delà des salles de classe. Je pense que cela dépend de la façon dont on enseigne aux gens et de ce qu'on leur enseigne.

Selon le rapport 5 du vérificateur général « Les écarts socio-économiques dans les réserves des Premières Nations », le taux de diplomation n'était que de 24 % chez les étudiants en 2016. C'est ce qu'a constaté le vérificateur général.

Nous devons vraiment nous demander si nous enseignons le bon contenu aux étudiants, si les étudiants se voient et s'il y a quelque chose qui manque dans nos politiques, parce que comme vous l'avez dit, c'est généralement l'éducation qui sort les gens de la pauvreté, mais si seuls 24 % de nos étudiants réussissent à décrocher un diplôme, c'est un grand problème. Le ministère devrait vraiment se concentrer là-dessus s'il veut stimuler la prospérité économique et le développement économique.

Ce rapport fait ressortir de grands écarts.

Le président: Notre réunion s'achève ici, monsieur Powlowski.

Je vous remercie de cette perspective très intéressante.

Je tiens à remercier sincèrement nos témoins. Ce fut une réunion fascinante pour nous tous. Nous apprenons beaucoup, mais nous en avons encore tant à apprendre.

Je vous remercie encore une fois.

J'aimerais poser une question à la greffière, si possible.

Si je lève la séance, puis-je vous demander de rester en ligne une minute, pour poser une question à deux de nos...? Est-ce que les règles le permettent? Pouvons-nous lever la séance, mais rester en ligne 30 secondes? D'accord, elle me fait signe que oui.

La séance est donc levée.

Publié en conformité de l'autorité
du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Les délibérations de la Chambre des communes et de ses comités sont mises à la disposition du public pour mieux le renseigner. La Chambre conserve néanmoins son privilège parlementaire de contrôler la publication et la diffusion des délibérations et elle possède tous les droits d'auteur sur celles-ci.

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la Loi sur le droit d'auteur. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre des communes.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la Loi sur le droit d'auteur.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

Aussi disponible sur le site Web de la Chambre des communes à l'adresse suivante :
<https://www.noscommunes.ca>

Published under the authority of the Speaker of
the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

The proceedings of the House of Commons and its committees are hereby made available to provide greater public access. The parliamentary privilege of the House of Commons to control the publication and broadcast of the proceedings of the House of Commons and its committees is nonetheless reserved. All copyrights therein are also reserved.

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the Copyright Act. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the Copyright Act.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Also available on the House of Commons website at the following address: <https://www.ourcommons.ca>